

si l'honorable député de Laurier a une autre question à poser—si tant est qu'une telle question soit nécessaire—je lui accorderai la parole.

L'hon. M. Chevrier: J'ai une autre question à poser.

(Texte)

En plus de la déclaration que l'honorable ministre vient de faire, je lui pose la question suivante: A-t-il, oui ou non, lors de son entrevue à la télévision, dit ces mots:

Vous voyez, hein? Qui est ignorant? Qui se trompait? Est-ce que ne voilà pas un gouvernement communiste?

Le ministre a-t-il employé ces mots lors de son entrevue?

L'hon. M. Sévigny: Monsieur le président, je ne crois pas avoir employé ces mots. J'ai dit ceci: Vu les événements qui ont été relevés par la presse en fin de semaine au sujet de ce qui s'est passé en Guyane britannique, et vu les articles qui ont été écrits au sujet du terrain que gagne le communisme en Amérique latine, il était amplement évident que nous devons être conscients du danger. Si l'honorable député de Laurier ne croit pas que le communisme présente un danger, qu'il le déclare publiquement.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, en réponse à ce que le ministre vient de dire, j'en appelle au Règlement.

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député de Laurier n'est pas autorisé à répliquer. On lui a accordé trois questions supplémentaires et j'estime qu'il y aurait lieu de laisser le sujet jusqu'au moment où il conviendra de le débattre.

Je donne la parole au député de Kootenay-Ouest.

M. Herridge: Ma foi, monsieur l'Orateur, je prenais la parole pour poser une question supplémentaire.

M. l'Orateur: La même règle s'applique au député de Kootenay-Ouest.

(Plus tard)

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre. Étant donné la déclaration du ministre associé de la Défense nationale, le premier ministre peut-il dire s'il est conforme à la politique du gouvernement que des membres du cabinet prononcent des discours en son nom...

Des voix: A l'ordre.

L'hon. M. Hellyer: ... en se fondant sur des nouvelles publiées dans les journaux?

[M. l'Orateur.]

M. l'Orateur: A l'ordre! Le premier ministre a peut-être entendu la question. On a fait beaucoup de bruit et je dois dire que j'ai éprouvé moi-même de la difficulté à l'entendre.

L'hon. M. Churchill: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, j'ai cru comprendre que Votre Honneur avait déclaré irrecevable toute nouvelle question concernant les discours du ministre associé de la Défense nationale.

M. l'Orateur: Si l'honorable député veut bien répéter sa question, je pourrai déterminer si elle est recevable.

L'hon. M. Hellyer: Voici ma question: entre-t-il dans la politique du gouvernement de faire prononcer des discours en son nom par des membres du cabinet qui se fondent sur de prétendus faits publiés dans les journaux?

M. l'Orateur: A mon avis, la question de l'honorable député appartient à un domaine purement hypothétique.

L'hon. M. Hellyer: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur; ce n'est pas une hypothèse, parce que c'est bien ce que le ministre associé de la Défense nationale a déclaré devant la Chambre et le pays.

M. l'Orateur: Si l'honorable député pose une question sur la conduite du ministre associé, cette question a été réglée ce matin. Si elle se rapporte à d'autres domaines, elle ne se rattache à rien et, je le répète, elle est hypothétique.

LES COALITIONS

LA «CANADA PACKERS»—INTERPELLATION AU SUJET D'UNE ORDONNANCE JUDICIAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Le 31 janvier, comme en fait foi la page 427 du *hansard*, j'ai demandé au ministre quelles dispositions avaient été prises pour donner suite à la recommandation de la Commission royale d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce au sujet de l'achat, par la *Canada Packers*, de deux autres compagnies. Le ministre a répondu ce qui suit:

Si j'ai bonne mémoire, cette question a été déferée au conseiller juridique, mais je ne me rappelle pas quelles directives lui ont été données. J'irai aux renseignements et je donnerai une réponse plus complète demain.

Le ministre est-il maintenant en mesure de fournir de plus amples renseignements?